

Autorisation d'intervention à proximité des réseaux (Encadrant)

Construire sans détruire !

Objectifs

Appliquer la réglementation DT-DICT et l'usage du Guide Technique pour prévenir les dommages aux réseaux, la protection des travailleurs, des riverains, de l'environnement, et la continuité des services.

Identifier les différents réseaux.

Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés.

Analyser le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Encadrant.

Public Visé

Personnels assurant l'encadrement des travaux à proximité de réseaux enterrés ou aériens sous la direction de l'exécutant des travaux (Conducteurs de travaux, Chefs de chantiers, Chefs d'équipes).

Durée

7.00 Heures

1 Jour

Pré Requis

Avoir une connaissance pratique des opérations d'Encadrant et de l'utilisation du Guichet Unique.

Epreuves d'examen de compétences : maîtrise de la langue française (lecture et compréhension)

Parcours pédagogique

- Documents règlementaires (Déclaration de projet de Travaux - Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux, Guide Technique)
- Fonctionnement du Guichet Unique
- Acteurs et rôles (Responsable de projet, Maître d'ouvrage, Maître d'œuvre)
- Etude de l'organisation d'un chantier
- La terminologie et les types de réseaux souterrains et aériens
- La cartographie, le marquage-piquetage
- Lecture des repérages et affleurants
- Les procédures de prévention en amont du chantier
- L'analyse des risques spécifiques et adaptation des mesures de prévention
- Les investigations pendant les travaux et investigations complémentaires
- Les situations exceptionnelles (découverte de réseaux non identifiés, endommagements de réseaux, travaux urgents)
- La règle des 4 A (arrêter les engins de chantier, alerter les secours, aménager un périmètre de protection, accueillir les secours).

Les + métier

Obligation de compétences pour les personnels intervenant à proximité des réseaux Une étape nouvelle de la réforme anti-endommagement est entrée en application le 1er janvier 2018, celle relative au renforcement des compétences des intervenants en préparation et exécution des travaux à proximité des réseaux. Tous les acteurs – les maîtres d'ouvrage publics et privés de travaux ainsi que leurs appuis en maîtrise d'œuvre, et les entreprises de travaux – sont concernés. Profil "encadrant" : salarié de l'entreprise de travaux intervenant en préparation administrative et technique des travaux (chef de chantier, conducteur de travaux). Pour tout chantier de travaux, au moins un salarié de l'exécutant de travaux doit être identifiable comme titulaire d'une AIPR « encadrant ». Cet encadrant doit être présent sur le chantier ou être en capacité de s'y rendre dans la demi-journée.

Objectifs pédagogiques

- Appliquer la réglementation DT-DICT et l'usage du Guide Technique pour prévenir les dommages aux réseaux, la protection des travailleurs, des riverains, de l'environnement, et la continuité des services.
- Identifier les différents réseaux.
- Adapter sa méthode de travail aux risques identifiés.
- Analyser le contenu réglementaire de la réforme DT-DICT lié aux exigences de l'examen AIPR Encadrant.

Méthodes et moyens pédagogiques

EXPERTISE FORMATION BBM - Numéro de déclaration d'activité (ne vaut pas agrément de l'état) : 73650058865

- Méthodes pédagogiques

Alternance d'exposés, d'études de cas et de mises en situation pratique à partir de reportages photographiques.
Entraînement à l'examen final réalisé en continu sous forme de QCM servant de fil conducteur à la formation.

- Moyens techniques

PC ou tablette et vidéoprojecteur ainsi que ressources multimédia.

- Moyens humains

Formateur qualifié, préventeur avec une expérience de l'environnement des chantiers ou Coordonnateur SPS.

Méthodes et modalités d'évaluation

L'examen final est réalisé sur la base de 40 questions à choix multiples, aléatoires et individuelles. plateforme QCM du MEEM via Internet. - La réussite au QCM est sanctionnée par une Attestation de compétences à destination de l'employeur en vue de la délivrance d'une Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR Encadrant). Le renouvellement de l'AIPR est obligatoire avec une périodicité recommandée de 5 ans. - Cette formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation.

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Modalités d'Accessibilité

Se reporter sur notre site internet www.sudformationbbm.com à l'onglet "accessibilité".

Effectif

10



Contactez-nous !

Julien BELMONTE

Tél. : 0632494594

Mail : contact@sudformationbbm.com